

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 1 décembre 2022

CP2022_12_7
id. 6760

Le 1 décembre 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Madame Marie-Claude NEGRE, première Vice-Présidente du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING

Sont représentés :

M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme SARDEING), M. VAISSIERES (pouvoir à M. CROS), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Sont absents :

M. BESIERS

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**AIDE À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX
EN CENTRES BOURGS**

Par délibération du 5 avril 2017, la collectivité a souhaité mettre en œuvre une politique de revitalisation des centres bourgs, en octroyant un bonus, sur son territoire de délégation, aux opérations de construction ou d'acquisition/amélioration dans les centres bourgs à proximité des services et commerces selon les modalités suivantes :

- participation plafonnée à 10 000 € par logement (PLUS et PLAI),
- plafond de 10 logements aidés par opération et par an,
- participation de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale au moins égale à celle du Département,
- participation du bailleur par injection de fonds propres au moins égale à celle du département.

Monsieur le Président soumet aux membres de la commission permanente 2 dossiers présentés par Tarn et Garonne Habitat au titre de cette politique, qui ont fait l'objet d'un avis favorable de financement dans le cadre des crédits délégués État et relatifs aux opérations suivantes :

Opérateur	Communes	Opérations	n° PROGOS	Type	Aide communale	Fonds propres bailleur	Aide du Département
TGH	PARISOT	Chemin des Bordes 8 logements dont 5PLUS et 3 PLAI	LOG 08315	C	Bail emphytéotique de 55ans et viabilisation de 40 000 €	88 000 €	80 000 €
TGH	VERDUN SUR GARONNE	Rur Mangegats 8 logements dont 5PLUS et 3 PLAI	LOG 08314	C	Cession minorée de foncier 90 457 €	80 000 €	80 000 €
TOTAL	16 logements aidés :10000€ par logement						160 000 €

Il est proposé d'accorder à Tarn et Garonne Habitat les aides départementales bonifiées, afin de réduire la mobilisation de ses fonds propres et optimiser la captation des aides régionales conditionnées à une participation infra équivalente.

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits sur l'exercice du budget départemental en cours, imputation 1404-2041782/72/204 – Programme P024, Opération O002, enveloppe E15.

Autorisation de programme LOBO 2022	250 000 €
Engagement à ce jour	0 €
Engagement à la présente commission	160 000 €
Disponible	90 000 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 5 avril 2017 relative à l'évolution de la politique du logement social dans le cadre du plan départemental de l'habitat (PDH),

Considérant l'avis favorable de financement dans le cadre des crédits délégués État,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de l'aide à la production de logements sociaux en centres bourgs, l'attribution d'une subvention départementale d'un montant global de 160 000 €, à verser à Tarn et Garonne Habitat pour 2 opérations :
 - 80 000 € pour 8 logements chemin des Bordes commune de Parisot (5 PLUS et 3 PLAI),
 - 80 000 € pour 8 logements rue Mangegats commune de Verdun-sur-Garonne (5 PLUS et 3 PLAI),

- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'exercice en cours, Programme P024, Opération O002, enveloppe E15. du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

M. Gonzalez ne prend pas part au vote en sa qualité de Président de Tarn-et-Garonne Habitat.

La 1^{ère} Vice-Présidente,

Marie-Claude NEGRE